

7190364

Maître Vincent SAGEAUD,
Notaire à LAPLEAU (Corrèze)
2 bis avenue des Pradelles**INSERTION
COMPLEMENTAIRE
- CESSIION DE FONDS
DE COMMERCE**

En complément de l'annonce légale n°7190035 il est précisé que **Mme Marie-France MICHEL**, demeurant à EGLÉTONS (19300) 10 avenue de Ventadour, était représentée à l'acte de cession du fonds LA FONTAINE SIREN n° 891 255 218, RCS de BRIVE, par la SELARL LGA, mandataires judiciaires, représentée par Maître Nicolas LEURET, mandataire judiciaire, agissant aux présentes en qualité de Mandataire-Judiciaire de la liquidation judiciaire, spécialement autorisé en vertu d'une ordonnance rendue le 17 novembre 2023 par Madame Christine LEBAS, Juge-Commissaire de cette liquidation, fixant la vente du fonds au prix de 7000 euros pour les éléments incorporels.

Pour insertion complémentaire.
Le notaire.

7190137

**INSERTION - CESSIION DE
FONDS DE COMMERCE**Maître Stéphane MAUBREY
Notaire à SOUILLAC (46200)
1 avenue Jean Jaurès

Suivant acte reçu par Maître Stéphane MAUBREY Notaire à SOUILLAC (Lot), le 7 février 2024 en cours d'enregistrement au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de CAHORS a été cédé un fonds de commerce par l'**EURL NONET** siège à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) 8 rue Faro SIREN 441907276 et immatriculée au RCS de BRIVE-LA-GAILLARDE à **Monsieur Alexis Olivier SALMIERI** et **Madame Camille Cerise HACOUT** demeurant à CREYSSÉ (46600) route de la souleille.

Un fonds de commerce de vente de chaussures et accessoires sis à BRIVE-LA-GAILLARDE connu sous le nom commercial CHAUSSURES BERTRAN.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR) s'appliquant aux éléments incorporels pour 21.500 Euros et au matériel pour 3.500 Euros.

Propriété jouissance à compter du 07 Février 2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

DISSOLUTIONS

28-01190051

**SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE
MSH**

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
ARGENTAT SUR DORDOGNE
19400 8 AV DE LA GARE
Siège de liquidation : 8 avenue de la Gare
19400 ARGENTAT SUR DORDOGNE
497 757 393 RCS BRIVE LA GAILLARDE

**AVIS DE
DISSOLUTION ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Jacques MESPOULET, demeurant 19 avenue Henri Dunant 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 8 avenue de la Gare 19400 ARGENTAT SUR DORDOGNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

**ANNONCES ADMINISTRATIVES**

9190399

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

1 - Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
15, avenue du Général De Gaulle
19260 TREIGNAC
Tél. : 05 55 73 45 92

2 - Objet et forme du marché :
Mission d'assistance au transfert des compétences « Eau Potable » et « Assainissement collectif ».

La procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L 2123-, L 2125-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

3 - Forme de contrat
Il s'agit d'un marché traité à prix global et forfaitaire.

4 - Décomposition de la consultation
Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

5 - Nomenclature
71241000-9 Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse

6 - Délais d'exécution de la mission :
Pour la mission de base, une durée de 18 mois maximum à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage pour la tranche ferme. Pour la prestation supplémentaire optionnelle d'accompagnement une durée de 6 mois (reconductible une fois par ordre de service).

7 - Justifications à produire par le candidat - Contenu de l'offre :
Candidature : L'ensemble des pièces sur la situation juridique, déclaration et attestation sur l'honneur mentionnées au règlement de la consultation.

Offre :
- Acte d'engagement,
- DPGF,
- Le mémoire technique comprenant :

a) Pertinence de l'analyse du contexte et compréhension des enjeux.
b) Qualité de la méthodologie proposée pour l'atteinte des objectifs de la mission
c) Un planning très détaillé en lien avec les délais indiqués dans le cahier des charges.

d) Présentation de l'équipe chargée de la mission et cohérence de l'organisation proposée.
e) Présentation de référence significatives permettant d'apprécier l'expérience du candidat, dans les domaines de compétences souhaités, au regard des différentes phases de la mission.

8 - Retrait des dossiers :
Le dossier de consultation peut être téléchargé à l'adresse suivante :

www.achatpublic.com
9 - Remise des offres : La transmission des documents relatifs à la candidature et à l'offre devra obligatoirement se faire par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation du Département de la Corrèze :

www.achatpublic.com
10 - Jugement des offres :
Voire règlement de la consultation

11 - Délai de remise des offres :
Date limite de réception des offres : **Mercredi 20 mars 2024 à 12h00**

12 - Autres renseignements :
Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : www.achatpublic.com.

13 - Date d'envoi du présent avis à la publication : 20 février 2024

14 - Procédures de recours :
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de LIMOGES

9190434

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE
COMMUNE DE LAMAZIERE-HAUTE
MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
SUR PROCEDURE ADAPTEE**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Commune de Lamazière-Haute, Le Bourg, 19340 LAMAZIERE-HAUTE

Correspondant : Mme Céline ESCOUROLLE-ROULANT, Secrétaire AMO, Syndicat de la Diège, 19200 USSEL, tél. : 0555460090, courriel : roulant.c@la-diege.fr, adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/>

Objet du marché : Construction d'une maison individuelle

Prestations divisées en lots : Marché unique

Durée du marché ou délai d'exécution : 18 mois à compter de l'ordre de service de démarrage

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : vendredi 8 mars à 12h00

Adresse auprès de laquelle le DCE peut être obtenu :
<https://www.achatpublic.com/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/02/2024

9190384

**Avis au public****Commune du LONZAC (Corrèze)****Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)**

Par délibération n° 2024.03 en date du 13 février 2024, qui annule et remplace la délibération n°2023.41 du 31 octobre 2023, le Conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur son territoire. Ladite délibération est affichée en mairie pendant un mois depuis le 14 février 2024.

9190177

**COMMUNE DE LESTARDS
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Aliénation d'un chemin rural à Nespoux.
Aliénation partielle d'un chemin rural à Radel.

Une enquête publique relative à l'aliénation de deux chemins ruraux (à Nespoux et au Radel) sera ouverte du lundi 11 mars 2024 au mardi 26 mars 2024 inclus. Les dossiers seront consultables, en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Le commissaire enquêteur, Jean-Louis DUC se tiendra à la disposition du public, à la mairie :

- le lundi 11 mars 2024 de 9h à 10h
- le mardi 26 mars 2024 de 12h à 13h

9190414

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-PRES-BORT
MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
SUR PROCEDURE ADAPTEE**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de SAINT-BONNET-PRES-BORT, 26 Route de Bort 19200 SAINT-BONNET-PRES-BORT Tél : 05.55.94.80.41

Correspondant : Mme Céline ESCOUROLLE-ROULANT, Secrétaire AMO, Syndicat de la Diège, 19200 USSEL, tél. : 0555460090, courriel : roulant.c@la-diege.fr, adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/>

Objet du marché : **INSTALLATION GEOTHERMIQUE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX (Ecole - Mairie - Logements et cantine scolaire)**

Prestations divisées en lots : oui

Lot 1 : VRD - MAÇONNERIE

Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES

Lot 4 : CHAUFFERIE

Lot 5 : SONDES GEOTHERMIQUES

Les lots sont reconçus à la suite d'une déclaration d'infirmité. Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution : 6 mois à compter de l'ordre de service de démarrage

Modalités essentielles de financement : Cette opération est financée avec le soutien de l'Etat, de l'ADEME et du Département.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 22 mars 2024 à 12h00

Adresse auprès de laquelle le DCE peut être obtenu : <https://www.achatpublic.com/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/02/2024

9190340

Identification de l'organisme qui passe le marché : COMMUNE DE TARNAC MAIRIE

1, Place de l'église
19170 TARNAC

TEL 05 55 95 53 01 - mairie.tarnac@orange.fr

Objet du marché : TRAVAUX VOIRIE 2024 ET AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS :

- Voirie : Renforcement de chaussée en enrobé à chaud VC N° 4 (387.00ml) et fourniture 40 T d'enrobé froid.

- Aménagement Place des Chênes : Réfection chaussée parking en enduit, pose pavés et bordures, signalisation, espaces verts, mobilier

- Aménagement Place du Champ de foire : Réfection chaussée parking en enduit, pose bordures, signalisation, espaces, verts, plantations, réalisation muret en pierres, pose canalisations eaux pluviales et pose gaines pour réseaux secs.

Le détail des quantités prévisionnelles de travaux par affaire figure à l'article 1 du RPC.

Durée du marché : Délai global d'exécution : 120 jours.

- Aménagement Place des Chênes : Travaux à réaliser entre le 08/04/24 et 14/06/24

- Aménagement Place du Champ de Foire : Travaux à réaliser entre le 08/04/24 et le 13/07/2024

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte

Modalités d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants (voir Article 6 du RPC) :

- Valeur technique des prestations : 50%

- Prix des prestations : 50%

Critères de sélection : Voir RPC

Date limite : LUNDI 18 MARS 2024 A 10H00 DERNIER DELAI

Renseignements divers : Le DCE peut être retiré sur achatpublic.com
Renseignements administratifs ou techniques : Syndicat de la Diège-Service Equipements Collectifs - Tel 05 55 46 00 90 - jourdain.c@ladiege.fr

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : MARDI 20 FEVRIER 2024

9190176

**Préfecture de la Corrèze
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
1ERE INSERTION**

Le public est informé qu'une enquête publique conjointe est ouverte du **08 mars 2024 au 27 mars 2024 inclus** (20 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet portant sur la mise en conformité des mesures de protection autour du captage et du forage de La Chapelle, présenté par la mairie de La Chapelle Spinasse sur le territoire de la commune de La Chapelle Spinasse regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement, et à l'instauration des périmètres de protection et à l'autorisation d'utilisation de l'eau destinée à la consommation humaine

- une enquête parcellaire afin de déterminer les terrains à acquérir ou à gréver de servitudes légales.

Monsieur Francis Arnaud, directeur commercial de la Banque Postale de la Corrèze et de la Creuse, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, du 08 mars 2024 au 27 mars 2024 inclus :

- en mairie de La Chapelle Spinasse aux heures d'ouverture des services soit :

* les mercredis de 13h30 à 16h30

* les vendredis de 09h00 à 12h00

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture - 1 rue Souham 19000 Tulle - aux heures d'ouverture au public sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de La Chapelle Spinasse

- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur soit :

- par correspondance à la mairie de La Chapelle Spinasse, siège de l'enquête (adresse postale : Le Bourg 19300 La Chapelle Spinasse),

- par courrier électronique adressé à pref-dup-expropriations@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : Enquête publique - mise en conformité du captage et du forage de La Chapelle).

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de La Chapelle Spinasse pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

* vendredi 08 mars 2024 de 09h00 à 12h00

* mercredi 20 mars 2024 de 13h30 à 16h30

* mercredi 27 mars 2024 de 13h30 à 16h30

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de La Chapelle Spinasse, à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le maire de la commune de La Chapelle Spinasse (tél : 05.55.93.33.10 - courriel : commune.chapellespinasse@orange.fr).

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur l'autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine, sur la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement, l'instauration des périmètres de protection autour du captage et du forage de La Chapelle et des servitudes de protection opposables au tiers.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.